

**E**n 2020, le **taux de pauvreté** <sup>(1)</sup>  de la **région Centre-Val de Loire est inférieur à celui du niveau national** (respectivement **12,9 % en région contre 14,4 % en France hexagonale**). La région se situe au 9<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (11,8 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (14,6 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,4 % en Centre-Val de Loire et 22,4 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les préfectures et les sous-préfectures mais aussi sur des plus petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2022, la **région compte plus de 516 100 allocataires**, ce qui représente **44,0 % des ménages (+0,9 % par rapport à fin 2021)**. Au total, **47,7 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 41,8 % dans l'Indre à 50,3 % dans le Loiret.

Fin 2022, le **RSA**  <sup>(2)</sup> concerne plus de **61 200 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en baisse en région de 1,1 % par rapport à fin 2021 et 3,7 % au niveau national), soit **un taux de bénéficiaires de 4,0 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,1 % au niveau national)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en **région à 7 700 allocataires** (12,6 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à plus de 53 500 allocataires** (87,4 %). Le taux d'allocataires du RSA varie en région de 3,3 % dans l'Eure-et-Loir à 5,3 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Fin 2022, la région **Centre-Val de Loire compte 9,3 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux est de **8,2 % au niveau national** et varie en région de 7,8 % dans l'Eure-et-Loir à 11,7 % dans le Cher.

À la fin de l'année 2022, plus de **185 250 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit un nombre plus élevé que**

**par rapport à l'année précédente** (+4,0 % en région et +3,6 % au niveau national).

L'**allocation de soutien familial (ASF)**  <sup>(3)</sup> est délivrée, fin 2022, à près de **30 400 allocataires de la région**, soit un taux de **8,8 bénéficiaires pour 100 familles (8,6 % au niveau national)**. Le nombre d'allocataires de l'ASF a augmenté en région entre 2021 et 2022 tout comme au niveau national (respectivement +10,4 % en région et +7,8 % en France hexagonale). Le taux varie en région de 7,8 % dans l'Eure-et-Loir à 10,1 % dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Fin 2022, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** <sup>(4)</sup> est délivrée en **région Centre-Val de Loire à près de 9 200 allocataires**, ce qui représente **7,2 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (**8,0 ‰ au niveau national**). Le taux varie en région de 6,7 ‰ dans l'Indre-et-Loire et le Loiret à 9,1 ‰ dans l'Indre. Entre la fin de l'année 2021 et la fin de l'année 2022, le nombre d'allocataires a diminué au niveau national comme au niveau régional (respectivement -14,7 % et -16,4 %).

La **région compte, fin 2020, près de 2 000 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** <sup>(5)</sup>, soit **un taux de 1,8 bénéficiaire pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,3 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,7 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social <sup>(6)</sup> permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la **région compte plus de 205 100 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des sociétés d'économie mixte), soit une **densité de 17,7 logements sociaux pour 100 résidences principales (18,1 ‰ en France hexagonale)**.

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus <sup>(7)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des foyers français.

Au total, au 31 décembre 2022, près de **205 400 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement** (ALS, ALF, APL), ce qui représente **174,9 bénéficiaires pour 1000 ménages (195,7 ‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 137,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 212,7 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont

étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région.

En 2022, le **Centre-Val de Loire** compte **245,0 dossiers de surendettement** pour 100 000 habitants, soit une **densité (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure au niveau national (211,0/100 000)**. Elle varie en région de 203,0/100 000 dans le Loir-et-Cher à 291,0/100 000 dans l'Indre . En région, la **densité de dossiers de surendettement de primo-déposants** est de **132,0/100 000** habitants et celle des **redépôts** est de **113,0/100 000**, soit **des densités supérieures au niveau national (respectivement 121,0/100 000 et 90,0/100 000)**. La densité de primo-dépôts en région varie de 93,0 dans le Loir-et-Cher à 156,0 dans l'Eure-et-Loir et celle des redépôts, de 102,0 dans l'Indre-et-Loire à 138,0 dans l'Indre.

La **part de rétablissements personnels en région par rapport au nombre de dossiers** est de 34,1 %, soit une **part inférieure au niveau national (37,8 %)**.

**L'endettement moyen des ménages surendettés de la région** est de **45 179,0 euros** (41 285,0 euros au niveau national) ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée, sous conditions de ressources, par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
6. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).
7. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>22</b> Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2020	14,0 %	11,8 %	14,6 %	12,4 %	12,5 %	13,2 %	12,9 %	14,4 %
<b>Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2020</b>								
Moins de 30 ans	23,4 %	17,7 %	23,9 %	22,8 %	19,3 %	21,5 %	21,4 %	22,4 %
De 30 à 39 ans	17,8 %	14,7 %	19,4 %	14,8 %	16,8 %	16,5 %	16,1 %	16,6 %
De 40 à 49 ans	16,4 %	13,9 %	16,8 %	13,3 %	15,2 %	15,5 %	14,8 %	16,2 %
De 50 à 59 ans	13,6 %	11,4 %	14,4 %	12,0 %	12,0 %	12,4 %	12,4 %	14,2 %
De 60 à 74 ans	9,8 %	8,0 %	10,3 %	8,4 %	8,2 %	8,4 %	8,7 %	10,6 %
75 ans ou plus	9,3 %	7,2 %	10,6 %	8,1 %	7,5 %	6,8 %	8,0 %	9,9 %
<b>Nombre total d'allocataires au 31.12.2022 pour 100 ménages</b>	60 642 42,5 %	78 381 42,1 %	42 211 40,0 %	136 091 47,5 %	61 178 40,6 %	137 611 45,5 %	516 114 44,0 %	13 743 069 46,7 %
<b>Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2022 pour 100 personnes</b>	135 678 45,1 %	206 975 48,0 %	91 468 41,8 %	303 937 49,7 %	147 419 44,8 %	343 411 50,3 %	1 228 888 47,7 %	ND
<b>Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2022</b>	9 249	8 567	5 161	14 274	7 486	16 464	61 201	1 658 596
Dont RSA socle majoré	1 153	1 048	706	1 760	840	2 177	7 684	187 597
Dont RSA socle non majoré	8 089	7 518	4 450	12 510	6 641	14 283	53 491	1 470 485
<b>Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2022</b>	22 102	27 725	16 533	46 597	22 771	49 531	185 259	4 618 335
<b>23</b> <b>Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2022 pour 100 personnes de 15 à 64 ans</b>	9 249 5,3 %	8 567 3,3 %	5 161 4,1 %	14 274 3,8 %	7 486 3,9 %	16 464 4,0 %	61 201 4,0 %	1 658 596 4,1 %
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2022 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b>	1 153 11,7 %	1 048 7,8 %	706 10,3 %	1 760 8,9 %	840 8,5 %	2 177 9,4 %	7 684 9,3 %	187 597 8,2 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50 % des revenus au 31.12.2022 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	36 198 70,7 %	56 136 79,4 %	25 390 72,5 %	84 887 77,1 %	39 962 76,0 %	91 937 77,7 %	334 510 76,4 %	8 581 709 75,1 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2022 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	8 999 2,0 %	8 244 11,5 %	5 573 15,7 %	14 882 13,0 %	7 124 13,7 %	14 748 12,5 %	59 570 13,4 %	1 715 958 14,7 %
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2022 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans</b>	1 282 9,0 ‰	1 459 6,8 ‰	913 9,1 ‰	2 099 6,7 ‰	1 077 6,9 ‰	2 343 6,7 ‰	9 173 7,2 ‰	270 868 8,0 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2020 pour 1000 personnes de 25 à 59 ans</b>	254 2,0 ‰	224 1,2 ‰	240 2,7 ‰	405 1,6 ‰	280 2,0 ‰	559 1,9 ‰	1 963 1,8 ‰	66 700 2,3 ‰

Sources : Caf, MSA au 31.12.2022, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2022, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2022), Insee (RP 2020), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Banque de France

\*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

\*\* Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees



## données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de logements sociaux</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 pour 100 résidences principales	21 445 15,2 %	33 206 18,0%	17 778 16,9%	57 875 20,4%	21 877 14,7%	52 946 17,7%	205 127 17,7%	5 245 356 18,1%
<b>Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL)</b> au 31.12.2022 pour 1000 ménages	12 280 86,1‰	14 566 78,2‰	9 616 91,1‰	29 382 102,5‰	11 948 79,3‰	27 890 92,2‰	105 682 90,0‰	2 730 710 92,7‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS)</b> au 31.12.2022 pour 1000 ménages	8 179 57,3‰	6 502 34,9‰	5 387 51,0‰	26 855 93,7‰	7 090 47,1‰	18 910 62,5‰	72 923 62,1‰	2 242 943 76,2‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF)</b> au 31.12.2022 pour 1000 ménages	4 016 28,2‰	4 584 24,6‰	2 478 23,5‰	4 732 16,5‰	2 955 19,6‰	7 989 26,4‰	26 754 22,8‰	789 849 26,8‰
<b>Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF)</b> au 31.12.2022 pour 1000 ménages	24 475 171,6‰	25 652 137,7‰	17 481 165,5‰	60 969 212,7‰	21 993 146,0‰	54 789 181,1‰	205 359 174,9‰	5 763 502 195,7‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF)</b> au 31.12.2022 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 660 9,8 %	4 785 7,8%	2 590 10,1%	7 021 8,7%	3 417 8,0%	8 898 9,3%	30 371 8,8%	776 887 8,6%
<b>Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)</b> au 31.12.2022 pour 1000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	7 826 209,4‰	12 439 202,9‰	5 397 209,7‰	16 708 206,2‰	8 461 198,8‰	20 422 213,6‰	71 253 207,3‰	1 791 588 197,4‰

### Données surendettement

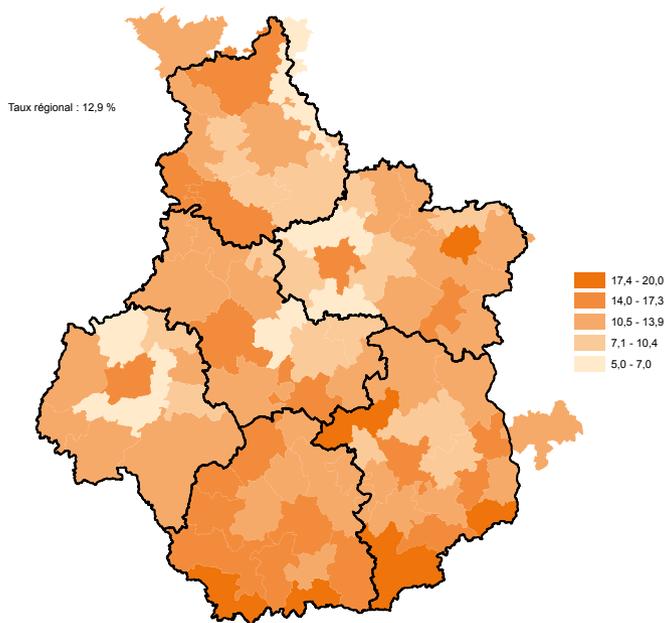
<b>Nombre de situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement en 2022</b>	656	1 006	544	1 116	558	1 336	5 216	113 081
<b>Nombre de dossiers de surendettement</b> pour 100 000 habitants en 2022	256,0	286,0	291,0	220,0	203,0	242,0	245,0	211,0
<b>Nombre de primo-dépôts</b> pour 100 000 habitants en 2022	127,0	156,0	153,0	118,0	93,0	135,0	132,0	121,0
<b>Nombre de redépôts</b> pour 100 000 habitants en 2022	129,0	130,0	138,0	102,0	110,0	107,0	113,0	90,0
<b>Part de rétablissement personnel par rapport au nombre de dossiers</b> en 2022	30,8 %	31,3 %	38,8 %	41,7 %	33,4 %	30,4 %	34,1 %	37,8 %
<b>Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant</b>	69,5 %	69,7 %	73,5 %	76,9 %	69,1 %	69,4 %	71,4 %	71,8 %
<b>Part de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées, veuves</b>	53,3 %	53,5 %	58,1 %	62,5 %	52,8 %	53,2 %	55,6 %	56,1 %
<b>Endettement moyen des surendettés</b> (en euros)	51 554,0	48 902,0	35 902,0	38 536,0	48 688,0	46 860,0	45 179,0	41 285,0

Sources : Caf, MSA au 31.12.2022, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2022, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2022), Insee (RP 2020), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Banque de France

VALEURS COMMENTÉES

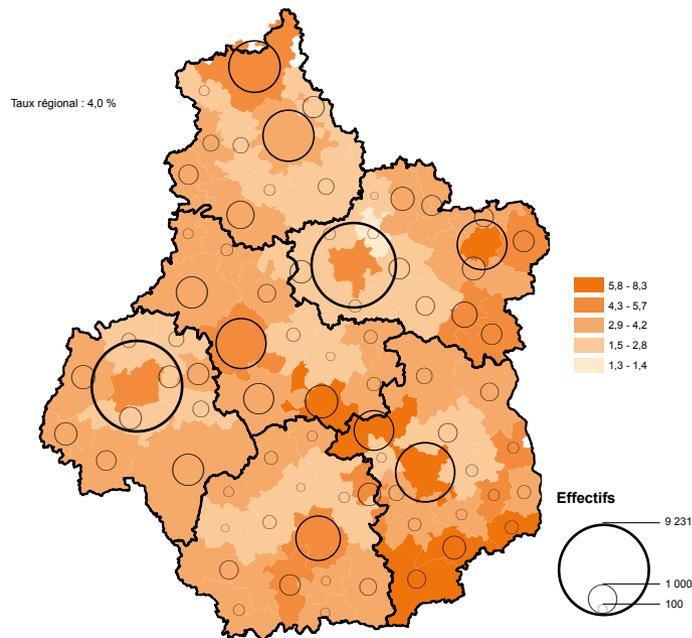


### 22 [ Taux de pauvreté en 2020 (en %) ]



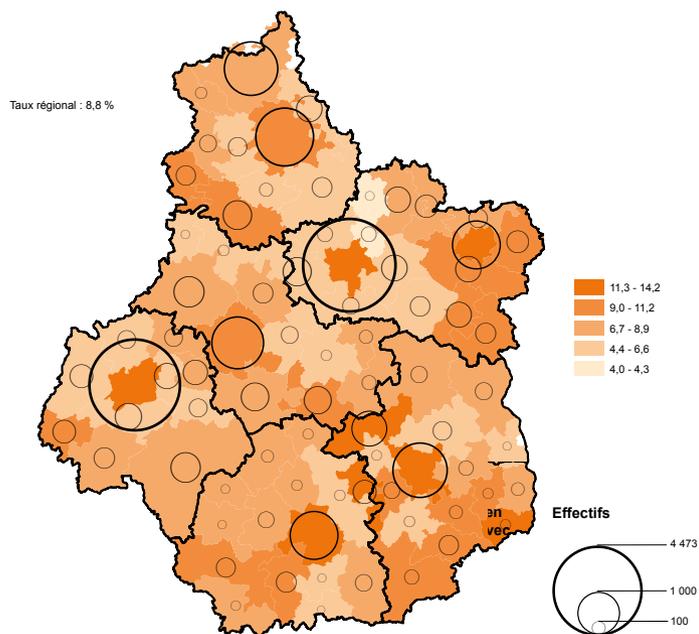
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 23 [ Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2022 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans ]



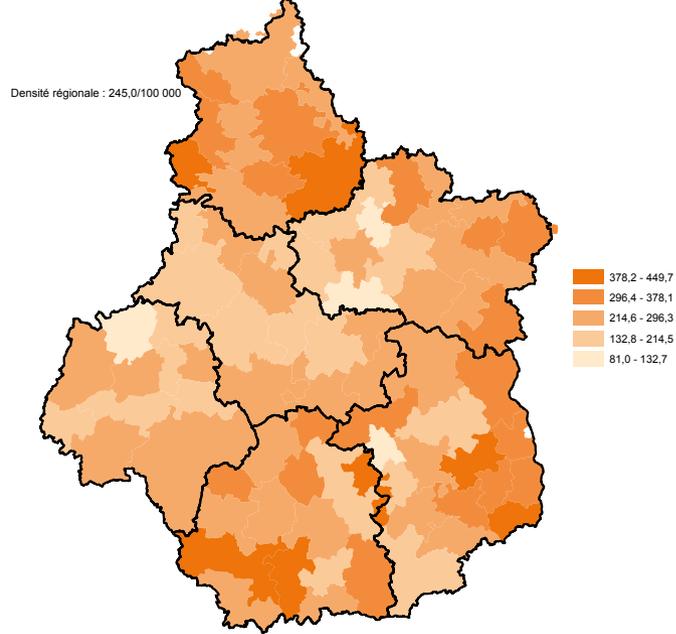
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2020) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 24 [ Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2022 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans ]



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2020) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 25 [ Nombre de dossiers de surendettement en 2022 pour 100 personnes de 15 ans et plus ]



Sources : Banque de France, Insee - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire